



LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION
HALIEUTIQUE ENTRE LES ÉTATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'Océan
ATLANTIQUE



"Vers la mise en œuvre effective, de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port (AMREP) visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite non déclarée et non réglementée"(INN).

La coopération régionale, cadre idoine pour la prévention de la pêche INN et la mise en œuvre de l'AMREP.

**M. Mohamed SADIKI, chef département Programmes et projets,
Secrétariat exécutif COMHAFAT
Rabat, 23-24 juin 2025**



LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ÉTATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'Océan ATLANTIQUE



SOMMAIRE

1-FONDEMENTS ET CADRE CONCEPTUEL DE LA COOPERATION HALIEUTIQUE

2-APPROCHE DE LA COMHAFAT DANS LA LUTTE CONTRE LA PECHE INN

3-DECLARATION DE LA 11 EME CONFERENCE DES MINISTRES

4-ACTIONS ET INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LA PECHE INN

RECOMMANDATIONS

Exploiter aujourd'hui sans compromettre demain...

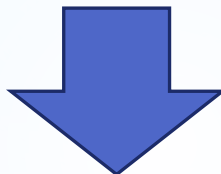


I-FONDEMENTS ET CADRE CONCEPTUEL ET DE LA COOPERATION HALIEUTIQUE



L'ESPACE MARITIME EST UN CONTINUUM QUI NE RECONNAIT PAS LES FRONTIERES POLITIQUES

➤ **A DEFIS COMMUNS, DES SOLUTIONS COMMUNES**



➤ **LA COOPERATION EST UN PILIER CENTRAL DE LA GOUVERNANCE**

INTERNATIONALE DES OCEANS ET DES MERS

Convention NU sur le droit de la mer

ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

ODD17 : Développement de partenariat

LA GOUVERNANCE DES ESPACES MARITIMES ET DES RESSOURCES MARINES :

UN DEFI COMMUN QUI REQUIERT UNE COOPERATION INTERNATIONALE

DIMENSION
GLOBALE



LA MOBILITE



ACTIVITE
COMPLEXE

LA MOBILITE DES RESSOURCES MARINES

LA MOBILITE DES FLOTTES DE PECHE

LA MOBILITE DES CAPITAUX SOUS JACENTS

LA MOBILITE DES PRODUITS DE LA PECHE
MONDIALISATION DES MARCHES

Exploiter aujourd'hui sans compromettre demain...



-II- LA GOUVERNANCE REGIONALE DE LA PECHE



APPROCHE MULTINIVEAUX

La coopération : Assurer les Mécanismes d'articulation
entre les différents niveaux de gouvernance

MONDIAL

HARMONISATION

COORDINATION

REGIONAL

Principe:
SUBSIDIARITE/SUPPLEANCE

HARMONISATION

COORDINATION

ETAT



**COHERENCE
des politiques**

+RENFORCEMENT DES CAPACITES
humaines, techniques, financières

**SYNERGIE
des actions**

**POLITIQUES DES PECHEES
COHERENTES INTEGREES et INCLUSIVES**



DECLARATION D'ABIDJAN 11ème SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES 24 avril 2025



Extraits

- Renouveler l' engagement à lutter contre toutes les formes de pêche illégale, non-déclarée et non-réglémentée et à renforcer les mécanismes de coordination et d'échange d'information entre les autorités concernées des Etats membres et leurs partenaires économiques...*
- Encourager l'ensemble des Etats membres à adhérer aux instruments juridiques internationaux pertinents notamment l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port (AMREP) ...*
- Consolider la voix de l'Afrique au sein des Hautes instances internationales de gouvernance des mers et des Océans.*



LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION
HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'Océan
ATLANTIQUE



Plan d'Actions Stratégiques 2025-2027

Axe 1	Utilisation durable des ressources halieutiques, aquatiques et marines vivantes
Axe 2	Amélioration de la performance et de la compétitivité du secteur
Axe 3	Promotion du commerce des produits de la pêche
Axe 4	Renforcement du groupe COMHAFAT dans les instances internationales et régionales de la pêche
Axe 5	Sûreté et sécurité maritimes
Axe 6	La protection de l'environnement marin
Axe 7	Renforcement institutionnel du secrétariat de la COMHAFAT



LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE REGIONALE



B-LA COOPERATION AU NIVEAU CONTINENTAL

JUILLET 2018:

-Conclusion d'un Mémoire d'entente entre la COMHAFAT et l'**UNION AFRICAINE** à travers le Bureau Interafricain des Ressources Animales UA/BIRA,

-Cadre de coopération qui facilite la collaboration entre les deux institutions, pour une meilleure harmonisation et coordination de leurs actions, dans la complémentarité et la synergie.





LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION AU NIVEAU CONTINENTAL



- La COMHAFAT a présidé la Plateforme Africaine des institutions régionales de la pêche de l'aquaculture et des systèmes aquatiques, durant la période 2021-2024
- LA COMHAFAT est membre actif du mécanisme Africain de réforme de la pêche, et préside à ce titre le groupe de travail sur la gouvernance, les institutions et les politiques de pêche,
- La COMHAFAT a contribué aux travaux de la consultation sur l'identification des instruments pertinents pour la pêche et l'environnement marin,
- La COMHAFAT participe aux consultations de la mise en place au niveau de l' UA-BIRA d' un forum bisannuel sur le suivi de l' adhésion et de la mise en œuvre des instruments globaux, continentaux et régionaux pertinents pour la pêche et l' environnement marin.



LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE DANS LA RÉGION COMHAFAT



-22 Février 2015:Signature d'un MOU entre les institutions sous régionales operant dans la zone COMHAFAT:

COMHAFAT, La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), la Commission Sous Régionale des Pêche (CSRP), INFOPECHE

Objectifs du Mémoire :

- Renforcer la Coopération sud sud, Coordination et harmonisation des politiques de pêche,
- Promouvoir les synergies et les complémentarités dans les programmes d'action au niveau régional ;
- Développement de partenariats régional et international pour appuis stratégique, technique et financier ;



Le renforcement de la coopération et la coordination régionale pour la lutte contre la pêche INN



-Engagement en faveur de la lutte concertée et coordonnée par le renforcement des dispositifs de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS)

LA COMHAFAT a développé 2 programmes

\ **A-Programme régional d'observation embarquée,**

B- Programme régional harmonisé d'inspection portuaire,

Focus sur le renforcement des capacités

-Organisation des sessions de formations au profit de **34 Inspecteurs** au port, et **32 observateurs scientifiques** relevant des Etats membre, en partenariat avec le Réseau des Etablissement de formation maritime (REFMA).

Les niveaux de responsabilité des ETATS, en matière de lutte contre la pêche INN :

- **L'ETAT COTIER:** Aménagement des ressources halieutiques: politique d'accès aux ressources, réglementation, opérations des pêches, recherche, documentations
- **L'ETAT DE PORT:** Mise en place les contrôles nécessaires au niveau des installations portuaires : *Désignation des ports, Entrée et sortie des ports, Suivi et inspection de la pêche dans les ports*
- **L'ETAT DE PAVILLON:** *Immatriculation des navires de pêche ,Bateaux sans nationalité:* combattre les activités de navires sans nationalité s'adonnant à des activités de pêche en,*Registre des navires de pêche* autorisés à battre leur pavillon,
- **L'ETAT DE MARCHÉ:** Elaborations et mise en vigueur des Instruments, et mécanismes définissant **les conditions d'accès** des produits de la pêche au Marché (certificats d'origine, de traçabilité...)



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMREP



- ❑ Le secteur des pêches et de l'aquaculture ne peut être géré efficacement qu'au moyen d'une coopération régionale, d'une collaboration institutionnelle et d'une coordination minimale permettant notamment l'harmonisation des programmes, le partage d'informations et l'efficacité de l'exécution des mandats et de la prestation des services aux États membres;
- ❑ Développer les synergies au niveau régional pour mutualiser les moyens, éviter les duplications, harmoniser les politiques de lutttes contre la pêche INN,
- ❑ Renforcer les capacités et les besoins en compétences des Etats membres pour l'adhésion et la mise en œuvre effective de l'AMREP



Déclaration sur la durabilité de la pêche 2021, FAO



-Réaffirmons que les mécanismes de gouvernance fondés sur la coopération internationale ont une grande contribution à apporter au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables et à la protection du milieu océanique, notamment en facilitant, lorsqu'il y a lieu, la mise en œuvre d'instruments internationaux,



La Conférence Ministérielle sur la Coopération
Halieutique entre les Etats Africains Riverains de
l'Océan Atlantique

**EXPLOITONS AUJOURD 'HUI
SANS COMPROMETTRE DEMAIN**

**Merci pour votre aimable
attention**

Sadikicomhafat@gmail.com